

[Texte]

Le président: Monsieur Clermont invoque le Règlement.

M. Clermont: Vous dites: le président, le vice-président et cinq autres membres. De quelle façon les cinq autres membres seront-ils répartis?

Le président: Après les consultations d'usage . . .

M. Clermont: Avant de voter sur cette motion, j'aimerais bien savoir combien il y aura de membres de l'opposition officielle, du Nouveau parti démocratique, du Parti crédit social et du parti ministériel, monsieur le président.

Le président: La coutume, monsieur Clermont, vous la connaissez aussi bien que moi, veut qu'on ait habituellement . . .

M. Clermont: Il n'y a pas de coutume, monsieur, parce qu'en fin de compte chaque comité a . . .

Le président: Si vous voulez me laisser finir, monsieur Clermont, la coutume veut qu'on ait quatre libéraux, deux conservateurs, un député du NPD et un créditiste.

M. Clermont: Mais cela fait huit députés!

The Chairman: Three Conservatives—two, and one NDP and others.

Mr. Clermont: Two NDP?

The Chairman: That is what the Clerk advised me.

The Clerk: Two Conservatives, four Liberals, one NDP, a total of seven.

The Chairman: That is exactly what I said; four Liberals, two Conservatives and one NDP.

Mr. Clermont: What about the Crédit Social?

The Clerk: They have no party status. This is the way it has been run for the past three sessions.

The Chairman: The Clerk advises me that this is the way it has been done for the last three sessions. Perhaps we may want to change that now.

Mr. Clermont: Does that mean, Mr. Chairman, that nothing can be changed because it has been done that way for three years, five years?

Le président: On peut tout changer, monsieur Clermont. Vous savez comme moi que nous sommes maîtres de notre procédure.

M. Clermont: A la proposition qui a été faite, j'apporterais un amendement, monsieur le président.

Je propose que le Sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure soit composé de huit députés: quatre libéraux, deux conservateurs, un NDP, puis un créditiste. Cela fait un total de huit. Il n'y a pas de majorité ni d'un côté ni de l'autre.

• 1550

M. Corbin: Cela ne comprend pas le président.

M. Clermont: Non . . .

M. Corbin: Qui décidera s'il y a égalité?

Le président: Alors, ce que vous proposez, monsieur Clermont, si j'ai bien compris, c'est que le Sous-Comité de l'ordre du jour et de la procédure soit composé du président, du vice-président et de six autres membres désignés par le président après les consultations d'usage avec les whips des trois partis, soit quatre libéraux, deux conservateurs, un NDP et un créditiste, puis l'autre . . .

[Traduction]

The Chairman: Mr. Clermont, on a point of order.

Mr. Clermont: You say: the Chairman, the Vice-Chairman and five other members. How will the five other members be distributed?

The Chairman: After the usual consultations . . .

Mr. Clermont: Before calling the vote on this motion, I would like to know how many members there will be from the official opposition, from the New Democratic party, the Social Credit Party, and the ministerial party.

The Chairman: Mr. Clermont, you know as well as I do how we usually proceed . . .

Mr. Clermont: There is no question of that, sir, because finally each committee has . . .

The Chairman: Would you let me finish, Mr. Clermont. Usually we have four Liberals, two Conservatives, one member from the NDP and one from the Social Credit.

Mr. Clermont: But this adds up to eight members!

Le président: Trois conservateurs, deux et un du NPD et les autres.

M. Clermont: Deux du NPD?

Le président: C'est ce que me dit le greffier.

Le greffier: Deux conservateurs, quatre libéraux, un néo-démocrate pour un total de sept.

Le président: C'est exactement ce que j'ai dit: quatre libéraux, deux conservateurs et un néo-démocrate.

M. Clermont: Et le Parti créditiste?

Le greffier: Ils n'ont pas le statut de parti. C'est comme cela que nous avons agi lors des trois dernières sessions.

Le président: Le greffier m'informe que c'est ce que nous avons fait au cours des trois dernières sessions. Nous pourrions peut-être changer cela maintenant.

M. Clermont: Est-ce que cela signifie, monsieur le président, que rien ne peut être changé vu que cela s'est fait pendant trois ou cinq ans?

The Chairman: We can change everything, Mr. Clermont. You know as well as I do that we are masters of our own procedure.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I would like to move an amendment to the proposal that was made.

I move that the subcommittee on Agenda and Procedure be composed of four Liberals, two Conservatives, one member from the NDP and one from the Social Credit. This makes a total of eight. There is no majority on one side or the other.

Mr. Corbin: I do not understand, Mr. Chairman.

Mr. Clermont: No . . .

Mr. Corbin: Who is going to decide if there is a tie?

The Chairman: If I understood what you said, Mr. Clermont, you move that the subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the Chairman, the Vice-Chairman and six other members appointed by the Chairman after the usual consultations with the Whips of the three parties, which means four Liberals, two Conservatives, one member from the NDP and one from the Social Credit, and the other . . .